

Compétences visées

Développer de nouvelles compétences pour mieux répondre à l'évolution des besoins des usagers de santé.

Objectifs et contenus

Investir le sens des nouveaux textes professionnels infirmiers

- Les éléments clés de la loi infirmière, des décrets et des arrêtés :
 - les missions infirmières : mise en œuvre des parcours et les dimensions du soi, participation aux soins de premiers recours en accès direct, contributions à la formation et à la recherche, prévention et promotion de la santé,
 - l'organisation par domaines de compétences et d'activités : en exercice et en formation, en sciences infirmières et en raisonnement clinique, en pratiques cliniques, qualité et gestion des risques, en leadership, communication, travail interdisciplinaire, en consultation infirmière.

Appréhender l'impact des évolutions sur l'organisations soins infirmiers

- Les soins de premiers recours :
 - la consultation infirmière : traduction opérationnelle des sciences infirmières,
 - le diagnostic infirmier en lien avec les données probantes : EBN, EBP,
 - les actes et les prescriptions ciblés par arrêtés,
 - l'évaluation des résultats : démarche scientifique continue,
 - la traçabilité et le partage du raisonnement clinique en interprofessionnalité.
- Les rôles infirmiers :
 - le rôle propre infirmier,
 - les actes de prescription infirmière : ciblée et encadrée,
 - les actes réalisés sur prescription médicale.

Valoriser la zone d'autonomie infirmière, son intérêt et ses limites

- Le périmètre d'autonomie : coordination, continuité, orientation et relais.
- Le binôme aide-soignant/infirmier.
- La nouvelle organisation des soins (quel que soit le lieu d'exercice).
- Le rôle des cadres de soins et des formateurs.
- La complémentarité avec les infirmiers en pratiques avancées (IPA).

Objectifs complémentaires

Innover dans l'organisation des soins sur un mode collaboratif

- La collaboration infirmier/médecin dans le respect du champ de compétences de chacun.
- Les équipes pluriprofessionnelles pilotées par le raisonnement clinique infirmier.
- La coopération territoriale infirmière.
- Le partenariat renforcé avec les cadres de santé, les référents patients.
- Le triptyque infirmier-formateur-patient au service du développement des compétences des étudiants.
- La considération de l'expérience du patient comme partenaire de soins.

Méthodes

- Apports de connaissances.
- Analyse des pratiques et analyse comparative (travaux dirigés collectifs).
- Cas concrets en rapport avec les coordinations de parcours et consultation infirmière.
- Mises en situation de constructions collaboratives et d'organisation conformes aux nouvelles directives.
- Rédaction de plan d'actions individuel et de grille d'impacts.

Personnes concernées

Infirmier, tuteur, cadre de santé, formateur, IPA dans les environnements sanitaires, médicosocial et social.

Valeur ajoutée

Depuis juin 2025, les textes réglementaires encadrant la profession infirmière légalisent un nouveau cadre d'exercice et de formation, déjà porteur d'impacts positifs pour la population, mais encore inégalement connus et appliqués sur le territoire ; cette formation vise ainsi, au-delà de l'apport de connaissances, à accompagner la compréhension de leurs implications concrètes au quotidien, notamment en matière de nouvelles organisations, d'évolutions collaboratives et de valorisation de l'autonomie infirmière au service des besoins des usagers ou encore des domaines de formation.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier.
- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier.
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.
- Projet d'arrêté relatif aux « actes et soins infirmiers ».
- Référentiel de compétences aide-soignant :
 - Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
 - Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrête du 25 avril 2022.

Formation Inter & Intra

Paris - Juin 2027

>> Du 21-06-2027 au 22-06-2027

Intervenant :

SEFFER Erik

- Cadre supérieur de santé
- Formateur en IFSI
- Expérience de responsable de formation
- Master Management de la santé
- Responsable de domaine au GRIEPS
- **Voir son profil LinkedIn**

Prix

Tarif Inter **750 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **21/04/2026**